



COMITE DIRECTEUR

Réunion du mardi 12 mai 2026

Procès-Verbal n°05

Président : Bertrand **VOISIN**

Présent(e)s : Maité **ROBILLARD**, Isabelle **FAY**, Agnès **FLEURY**, Dominique **De La COTTE**, Dominique **PERRIER**, François **DEBORDE**, Georges **DOLD**, Michèle **LANEELLE**, Sébastien **LAIR**, Christian **VANTHUYNE**, Anne-Marie **RABAUD**, Jean **GUYONNET**, Thierry **MABIRE**, Vincent **DROUARD**

Excusé(e)s : Sylvain **NIEWIADOMSKY**, Sébastien **LAIR**

ORDRE DU JOUR

- Adoption du dernier PV du Comité Directeur
- Nos Joies, nos Peines
- Informations du président sur la vie du District
- Tournoi Inter District et Finales de Coupes
- Divers

1/Adoption du dernier PV :

Adoption du PV du 26 février 2026 paru le 17 mars 2026.

2/ Informations du Président sur la vie du District

2.1 Remise de distinction

Une médaille de la Ligue a été remise ce soir par M. Bertrand **VOISIN** à Mme Agnès **FLEURY**, en reconnaissance de son engagement et du travail accompli tout au long de l'année au service du District.

Comme chaque année, le District dispose, avec le concours de la Ligue, de la possibilité de proposer la distinction de bénévoles particulièrement méritants par l'attribution d'une médaille de Ligue, voire d'une médaille fédérale.

Par ailleurs, M. Bertrand **VOISIN** a participé, le jeudi précédent, à une réunion de travail réunissant les présidents de District et de Ligue. Cette rencontre était principalement consacrée à la réforme des règlements généraux. Les échanges ont notamment porté sur la simplification et l'amélioration de la lisibilité des textes réglementaires, ainsi que sur l'allègement de certaines dispositions, en particulier celles relatives aux compétitions.

2.2 Point sur les commissions

La Commission de Discipline a retrouvé un fonctionnement serein depuis la cessation des fonctions de secrétaire exercées par M. Albert **GUESNON**. Le remplacement de ce bénévole, dont les missions couvraient aussi bien les tâches administratives liées aux commissions Sportive et Discipline que l'organisation logistique des réunions, constituait un enjeu important pour le District.

À cet égard, M. Bertrand **VOISIN** tient à remercier chaleureusement Mme Michèle **LANEELLE**, qui a accepté d'assurer cette fonction. Depuis sa prise de poste, Mme **LANEELLE** fait preuve d'un grand sérieux, d'un fort engagement et d'une détermination particulièrement appréciée.

Par ailleurs, le District a eu l'opportunité de recruter une alternante juriste en dernière année d'études spécialisée en droit du sport. Cet apport constitue un soutien précieux pour les Commissions de Discipline, de Contentieux et d'Appel. Mme Angelina **NTAZAMBI FERRARO** met ses compétences juridiques et son professionnalisme au service du District avec une grande efficacité. Son contrat d'alternance prenant fin en juillet prochain, des démarches sont actuellement engagées, en lien avec son établissement de formation, afin d'identifier un nouveau candidat susceptible d'assurer la continuité de cette mission.

La Commission des Compétitions évolue dans un climat plus apaisé et poursuit son travail avec rigueur. Ses membres sont pleinement mobilisés pour assurer la gestion de compétitions rendues particulièrement complexes par des conditions météorologiques parfois défavorables, perturbant le déroulement normal du calendrier sportif.

Il est toutefois regrettable de constater que certains clubs ne respectent pas toujours les dispositions réglementaires en vigueur, notamment en matière de demandes de report de rencontres, lesquelles sont parfois formulées dans des conditions difficilement compatibles avec les exigences d'organisation des compétitions.

La Commission Départementale de l'Arbitrage, placée sous la responsabilité de M. Fabrice **MESLIN** et bénéficiant du concours du Conseiller Technique en Arbitrage (CTA), enregistre des résultats encourageants et un niveau de satisfaction croissant auprès des arbitres, qu'ils soient expérimentés ou nouvellement recrutés. Les actions menées en matière de formation, de communication, de cohésion et d'accompagnement, selon des modalités renouvelées, font l'objet de nombreux retours positifs.

Si des axes de progression demeurent et que des efforts restent à poursuivre, la dynamique actuelle est particulièrement satisfaisante. À ce titre, plusieurs arbitres évoluant au niveau régional et toujours en activité ont manifesté leur souhait de s'investir davantage au sein de la Commission Départementale de l'Arbitrage afin de mettre leur expérience et leurs compétences au service de la formation, de l'accompagnement et du conseil.

2.3 Point sur le personnel

Depuis le départ de Mme **GOST**, M. Nicolas **CATHERINE** a été amené à assurer plusieurs missions complémentaires afin de garantir la continuité du fonctionnement administratif du District.

Par ailleurs, Mme Sylviane **ENEU** a repris son activité avec satisfaction. Actuellement employée à hauteur de 50 % de son temps de travail, elle envisage une reprise à temps complet à compter du mois d'août 2026, à l'issue de sa période de congés.

Dans ce contexte, le Président soumet aux membres du Comité Directeur la proposition de nomination de M. Nicolas **CATHERINE** au poste de Responsable administratif à compter du 1er juillet 2026.

Après en avoir délibéré, **le Comité Directeur approuve cette proposition à l'unanimité.**

Dans un second temps, le Président présente un projet de création et de recrutement d'un poste de Conseiller en développement informatique à compter du 1er août 2026.

Dans le cadre de ses missions, cette personne aura notamment pour rôle d'accompagner les clubs dans leurs démarches administratives et de développement, notamment pour la constitution des dossiers Label, les demandes de subventions au titre de l'Agence Nationale du Sport (ANS), ainsi que dans leurs relations avec les différents services de l'État et les collectivités territoriales afin de favoriser le développement et l'amélioration du fonctionnement des clubs.

Ses missions comprendront également l'animation et l'accompagnement des formations relatives à la Feuille de Match Informatisée (FMI), la formation aux outils numériques mis à disposition des clubs, ainsi que l'accompagnement des nouvelles structures affiliées.

Certaines missions spécifiques feront l'objet d'une formation complémentaire dispensée dans le cadre de stages organisés par les instances fédérales.

Le financement de ce poste est rendu possible grâce aux dispositifs d'aide mis en place par la Fédération Française de Football. Sa création permettra par ailleurs d'adapter l'organisation des ressources humaines du District en réduisant le nombre de postes d'alternants techniques de trois à deux.

Après présentation du projet et échanges entre les membres du Comité Directeur, la création de ce poste de Conseiller en développement informatique à compter du 1^{er} août 2026 est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, **le Comité Directeur approuve cette proposition à l'unanimité.**

2.4 Préparation de l'Assemblée Générale

Le Président invite les membres du Comité Directeur à se prononcer sur la date de la prochaine Assemblée Générale du District. Il propose que celle-ci se tienne soit le jeudi 2 juillet 2026 à 19 h 00, soit le vendredi 3 juillet 2026 à 19 h 00.

Deux lieux sont envisagés pour l'organisation de cette réunion, sous réserve de leur disponibilité :

- La Maison du Département ;
- Le Centre Sportif d'Houlegate.

L'Assemblée Générale sera notamment consacrée à la présentation des modifications apportées aux règlements du District. Si un nombre important de ces évolutions relève essentiellement de mises à jour rédactionnelles ou administratives, certaines concernent plus spécifiquement l'organisation des compétitions.

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'ensemble des règlements modifiés doit être transmis aux clubs au moins vingt jours avant la tenue de l'Assemblée Générale afin de leur permettre d'en prendre connaissance et, le cas échéant, de formuler leurs observations ou propositions. Cette transmission devra donc intervenir au plus tard au cours de la période comprise entre le 8 et le 14 juin 2026.

Le Président rappelle que trois sièges sont actuellement vacants au sein du Comité Directeur, à la suite :

- De la démission de M. Gregory **HOUZIAUX** pour des raisons professionnelles ;
- De la démission de Mme Laetitia **BIDEL** pour des raisons personnelles ;

- De la démission de M. Jérémy **GOURET**, consécutive à des absences répétées et non justifiées aux réunions du Comité Directeur.

Le Président rappelle les dispositions de l'article 13.3 des Statuts du District relatives au mode de scrutin :

« En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante. »

En application de ces dispositions, le Président propose la candidature de M. Olivier **DELLILE** en vue de pourvoir l'un des sièges vacants lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Président propose également la candidature de M. Sylvain **AUBRY** pour pourvoir un second siège vacant.

S'agissant du remplacement de Mme Laetitia **BIDEL**, plusieurs contacts ont été pris et des échanges sont en cours. Aucune candidature définitive n'ayant été confirmée à ce jour, le Président propose qu'une consultation des membres du Comité Directeur soit organisée par voie électronique dès qu'une candidature pourra être présentée, afin de recueillir leur avis préalablement à l'Assemblée Générale.

3/ Tournoi Inter Districts et finales de Coupes

3.1 Tournoi Inter Districts

Le Président rappelle que le Tournoi Interdistricts des sélections départementales U13 Féminines et U13 Masculines se déroule chaque année et constitue un rendez-vous important pour les jeunes joueurs et joueuses sélectionnés au niveau départemental.

L'édition 2026 se tiendra le 20 mai sur les installations du club de Muance. Les districts participants seront ceux du Calvados, de l'Eure, de l'Oise, de la Manche et de la Seine-Maritime. Le District de l'Orne a, quant à lui, fait savoir qu'il ne participerait pas à cette édition.

Cette manifestation sportive favorise les échanges entre les Districts et permet aux jeunes sélectionnés de conclure leur parcours annuel au sein des équipes départementales dans un cadre convivial et compétitif. Le début des rencontres est prévu à 10 h 30, tandis que la cérémonie de remise des récompenses devrait se dérouler aux alentours de 16 h 00.

Le Président invite les membres du Comité Directeur qui le souhaitent, et selon leurs disponibilités, à se rendre sur le site de la compétition afin d'encourager les jeunes représentants du District.

À l'occasion de cette journée, les délégations des Districts participants seront reçues au restaurant d'Argences pour le déjeuner. Les membres du Comité Directeur qui le souhaitent sont invités à se joindre à ce moment d'échange et de convivialité. Les équipes déjeuneront, pour leur part, sur le site de la compétition.

3.2 Finales de Coupes

Le Président fait ensuite un point d'étape sur l'organisation des finales des Coupes du District.

À ce jour, l'ensemble des finalistes n'est pas encore connu. Toutefois, la préparation de l'événement est largement avancée et les trophées, challenges ainsi que les récompenses destinées aux équipes participantes sont en voie de finalisation.

Le Président exprime néanmoins une préoccupation concernant le calendrier sportif, et plus particulièrement le délai relativement court séparant les demi-finales des finales, susceptible de compliquer certains aspects de l'organisation.

Dans le cadre de cette journée dédiée au football départemental, quarante-deux arbitres seront mobilisés afin d'assurer l'encadrement et le bon déroulement des différentes finales.

Cette mobilisation intervient dans un contexte où le corps arbitral est particulièrement sollicité, notamment en raison de la concomitance avec les manifestations organisées dans le cadre du Challenge Jean Pigeon.

À ce titre, lors du **tournoi préliminaire du Challenge Jean Pigeon**, onze arbitres du District ont officié tout au long de la journée sous l'accompagnement de M. Arnaud **BISSON**. Le Président souligne la qualité de leur investissement et adresse ses félicitations à l'ensemble des représentants du District pour la qualité de leur prestation et leur engagement lors de cette manifestation.

4/ Divers

4.1 Place des femmes dans le football

Le Président donne ensuite la parole à Mme Isabelle **FAY** et Mme Agnès **FLEURY** afin qu'elles expliquent les deux journées aux membres du Comité Directeur.

4.2 Bénévoles et coupes de France

Neufs bénévoles invités pour représenter le District :

- Monsieur **PENON** Jérôme, club de Mathieu
- Madame **PENON** Elisa, club de Mathieu
- Monsieur **ROMANO** Jean-Michel, du District
- Monsieur **OZENNE** Jack, club ESIVO
- Madame **HELIE** Florence, club de Bessin Nord
- Madame **SPREAFICO** Anne-Sophie, club de Giberville
- Monsieur **TERRADE** Philippe, du District
- Monsieur **LESCALIER** Gil, club d'Hasting Rots
- Monsieur **RIZZOTO** Nicolas, club AJS Colleville Ouistreham

Les vendredi et samedi 22 et 23 mai prochain.

4.3 Question diverses

- Demande de Georges **DOLD**

Le Président présente la demande formulée par M. Georges **DOLD** concernant une situation relative à l'arbitrage et au fonctionnement des instances arbitrales.

Cette demande porte notamment sur une ingérence dans le District (CDA) de la CRA par l'intermédiaire d'un arbitre de ligue sur un match dont il n'avait pas le droit d'arbitrer (le 21 mars 2026), du conflit d'intérêt que cela porte et de l'avantage que pourrait en retirer un club.

Par ailleurs, la demande soulève la question du nombre d'observations accordées à un arbitre débutant. Selon les éléments communiqués, cet arbitre aurait bénéficié de quatre observations alors que le règlement applicable prévoit un maximum de deux observations.

Monsieur Georges **DOLD** a été invité à expliquer l'intérêt qu'il porte à cette affaire.

Après examen de la situation, le Président rappelle que le Comité Directeur n'est pas compétent pour se prononcer sur le fond de cette affaire. Celle-ci relève en effet des attributions de la Commission Départementale de l'Arbitrage, laquelle a déjà traité le dossier et en a rendu compte dans un procès-verbal. La CDA a décidé de transmettre l'affaire à la Commission Régionale de l'Arbitrage afin qu'elle puisse, le cas échéant, apprécier les suites à donner et les éventuelles mesures relevant de sa compétence.

Concernant la question des observations de l'arbitre concerné, il est précisé que la troisième observation évoquée n'a pas été retenue par la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Le président



Bertrand **VOISIN**

La secrétaire générale



Maïté **ROBILLARD**